

PROVINCE DE QUÉBEC

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Charlemagne, que le Conseil municipal, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le mardi 8 juillet 2025 à 19h00, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. Identification du site concerné :  
162 rue du Sacré-Cœur, lot 1 949 109, zone CR-3

Nature et effet :

Cette dérogation aurait pour effet de régulariser la marge de recul latérale du garage détaché existant ayant 0.86 mètre, en direction du lot 1 949 110 (160 rue du Sacré-Cœur), ainsi que la marge de recul arrière de 1.54 mètre, en direction du lot 1 949 096 (159-161 rue Irénée-Gauthier). L'article 72 du Règlement de zonage numéro 05-384-15, prescrit qu'un garage détaché doit être implanté à un minimum de 2 mètres de toute limite de la propriété.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande, lors de cette séance ordinaire.

Donné à Charlemagne ce 19 juin 2025



Virginie Riopelle  
Directrice générale adjointe et greffière

---

**CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE**

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice générale adjointe et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 19 juin 2025, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 19 juin 2025.

Donné à Charlemagne ce 19 juin 2025



Virginie Riopelle  
Directrice générale adjointe et greffière